

QUELLE VÉRITÉ SUR LE RWANDA ?

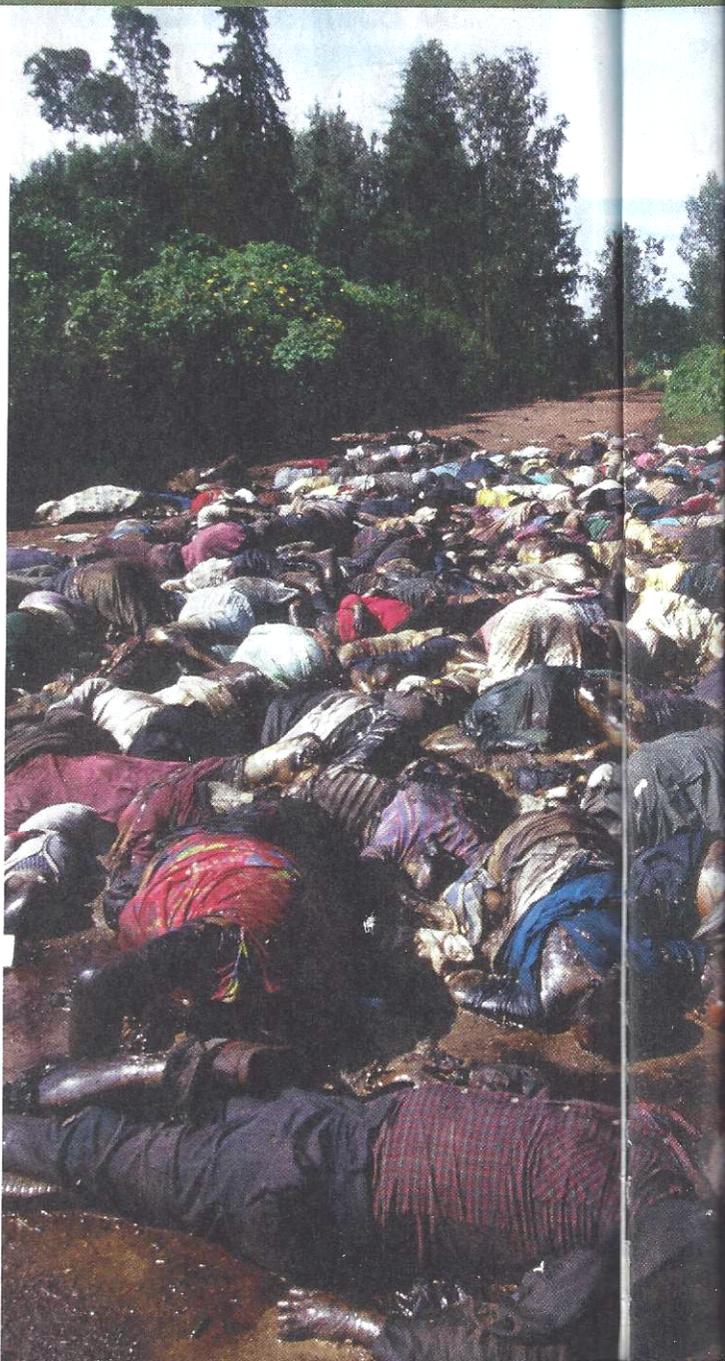
Mille collines. Huit cent mille morts, en majorité des Tutsis, mais aussi des milliers de Hutus. Soit, selon les critères de l'ONU, un génocide, lequel fut accompli en l'espace de quelques mois, d'avril à juillet 1994. Vingt ans déjà. Vingt ans à peine. Dans le catalogue des barbaries contemporaines, la tragédie rwandaise occupe une place à part. Trop lointaine pour accrocher encore l'attention du grand public, abreuvé d'images sanglantes et de clichés réducteurs sur une Afrique incapable d'exorciser ses vieux démons ethniques et tribaux. Trop proche pour que le travail de l'histoire ait eu le temps de s'exercer. Du coup, pour l'heure, celle-ci s'écrit encore avec l'encre des polémiques, dictée par l'émotion, des postures idéologiques ou morales, instrumentalisée par des intérêts d'Etat.

Celui qui s'est mis en place à Kigali quand le Front patriotique rwandais (FPR) tutsi mit *in fine* un terme aux massacres tout en prenant le pouvoir

a depuis propulsé ce minuscule pays de la région des Grands Lacs à l'heure de la modernité numérique et des taux de croissance « à la chinoise ». Mais aussi vers un régime autoritaire, accusé de s'être pareillement livré à des massacres à grande échelle sur les civils hutus réfugiés depuis des années dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC).

Sous la férule de Paul Kagamé, l'ancien chef guérillero du FPR réélu deux fois président de la République avec des scores eux aussi « à la chinoise », le Rwanda s'apprête donc à commémorer ce vingtième anniversaire selon une liturgie et une version des événements ne souffrant aucune contestation. Dans le camp des victimes : les Tutsis, minorité spoliée et discriminée par un régime « raciste et racialisé », celui de l'ancien président hutu Juvénal Habyarimana dont l'avion aurait été abattu, le 6 janvier 1994 à l'approche de l'aéroport de Kigali par les plus extrémistes de son propre camp, événement prétexte au déchaînement d'un génocide qu'ils préparaient en réalité de longue date. Du côté des tueurs et de leurs

LE RWANDA S'APPRÊTE À COMMÉMORER LE VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA TRAGÉDIE SELON UNE LITURGIE NE SOUFFRANT AUCUNE CONTESTATION.



Alors que depuis vingt ans la justice tarde à faire la lumière sur les responsabilités des auteurs du génocide, Pierre Péan a recueilli pour "Marianne" le témoignage d'un haut gradé du FPR accablant pour Paul Kagamé. Un dossier extrêmement controversé. PAR ALAIN LÉAUTHIER



patrick robert / sigma / corbis

complices : les milices hutues Interahamwes qui soufflaient la haine du « *cancrelat tutsi* » et l'Occident qui, par lâcheté ou calcul, laissa faire. Ou, pis, arma, protégea et facilita la fuite des bourreaux. Curieusement, l'accusation vise essentiellement la France, liée par d'anciens accords d'assistance militaire au régime d'Habyarimana mais chargée par l'ONU, à partir du mois de juin 1994, d'une intervention humanitaire (l'opération Turquoise) visant à protéger les populations civiles et qu'elle assumait, non sans errements, dans une quasi-solitude (lire l'interview de Paul Quilès, ancien président de la mission parlementaire sur le Rwanda, p. 35). Plusieurs plaintes déposées par des Tutsis contre les militaires sont toujours en cours au Tribunal des armées.

DISSIDENCES

Longtemps l'idée même d'interroger ce scénario « noir et blanc » fut tout bonnement assimilée à une profession de foi révisionniste, une négation du génocide des Tutsis, en somme une monstruosité née dans des cerveaux malades ou manipulés par tous ceux (l'armée, Mitterrand et les ministres de la cohabitation d'alors...) ayant intérêt à étouffer cette vérité révélée. Laquelle n'a pourtant cessé de s'effilocher du moment où, dans plusieurs pays, le génocide est devenu objet de recherches, d'enquêtes, mais aussi d'informations judiciaires. En France, la plus connue et aussi la plus

AVRIL 2014
Les corps de 150 paysans tutsis tués près de Nyanza par l'armée rwandaise. Le monde découvre alors l'ampleur des massacres de la guerre civile. En trois mois, environ 800 000 personnes, pour la plupart tutsis, y laisseront la vie.

controversée fut celle du juge Jean-Louis Bruguière, saisi à la suite de la plainte déposée par les familles de l'équipage français du Falcon 50 qui transportait Juvénal Habyarimana et le président burundais Cyprien Ntaryamira.

Sur la base de divers témoignages émanant notamment d'anciens membres et cadres du FPR entrés en dissidence, le magistrat donna une direction inattendue à son instruction. A ses yeux, les auteurs de l'attentat du 6 avril 1994 ne pouvaient être les militaires hutus les plus radicaux, incapables techniquement de manier les missiles SAM-16 de fabrication russe qu'ils ne possédaient pas dans leur arsenal. Mais bien plutôt des membres du FPR agissant sous les ordres de >



► Kagamé. Leur but, selon Bruguière et ses témoins : saborder les accords de paix d'Arusha que le FPR, alors dans la guérilla et dirigé par Kagamé, avait signés avec l'Etat rwandais entre 1992 et 1993 et qui prévoyaient un partage du pouvoir dont le dirigeant tutsi, en réalité, ne voulait pas. En 2006, convaincu de leur implication, le magistrat sollicita ainsi des mandats d'arrêt contre neuf anciens hauts responsables du FPR tout en préconisant l'inculpation de leur chef suprême devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR).

La riposte de Kagamé fut à la mesure des méthodes brutales du Kaiser des Grands Lacs : rupture des relations diplomatiques avec Paris (rétablies bien plus tard par un Nicolas Sarkozy sous influence kouchnérienne), accompagnée d'une violente campagne contre la France et les « négationnistes » de tout poil, relayée par la plupart des médias hexagonaux, des lobbies dévoués à sa cause comme d'ONG plus soucieuses de traquer le prurit colonialiste français que la vérité des faits. Toutefois, s'il avait de fortes certitudes, Bruguière manquait de preuves matérielles solides pour les étayer, refusant ainsi obstinément de se rendre au Rwanda pour les confronter à la réalité du terrain. Ce trou noir dans son instruction se révéla d'autant plus destructeur que plusieurs de ses témoins clés se rétractèrent, tel Joshua Abdul Ruzibiza, ex-lieutenant de la branche armée du FPR, avouant avoir tout inventé pour accabler Kagamé et ses anciens camarades de combat. Avant finalement de valider ses premières accusations alors qu'il agonisait dans son exil norvégien. Quand les juges Marc Trévidic et Nathalie Poux



Yannick Hyle / Sigma / Corbis

héritent du dossier, en 2007, l'instruction repart sur de nouvelles bases. Et semble même frappée d'un véritable retournement copernicien lorsque, trois ans plus tard, les deux magistrats organisent une expertise balistique sur les lieux de l'attentat. Avec l'accord des autorités de Kigali. Une fois connues, en 2012, les conclusions de leur volumineux rapport de 400 pages suscitent l'enthousiasme parmi les rangs fournis des anti-Bruguière. Alors que ce dernier privilégiait comme zone de tir des missiles le lieu-dit la Ferme de Masaka, alors aux mains du FPR, les experts penchent plutôt pour le vaste camp de Kanombé, occupé en partie par les Forces armées rwandaises (FAR), fidèles au régime de Habyarimana. « Irréfutable », titre alors *Libération*, persuadé que la thèse incriminant les extrémistes hutus comme seuls auteurs de l'attentat vient de triompher.

PENSÉE UNIQUE

Le hic, c'est que *Libération*, et d'autres font dire au rapport, et aux magistrats, ce qu'ils se gardent bien d'affirmer. Des intellectuels peu soupçonnables de collusion avec les génocidaires, comme Rony Brauman, l'ancien président de MSF, ou la chercheuse du CNRS Claudine Vidal, spécialiste du Rwanda, s'en émeuvent dans les colonnes du journal.

Comme, plus tard, lors d'une conférence à Science-Po, ils y dénoncent une forme de pensée unique, inspirée par les seuls arguments des avocats du FPR, le refus hystérique du débat et le goût de la diabolisation de tous ceux, journalistes, universitaires ou simples citoyens, qui, sans exonérer les tueurs, refusent d'accorder un blanc-seing au régime de Kagamé. Notre collaborateur Pierre Péan est de ceux-là. Depuis son ouvrage *Noires fureurs, Blancs menteurs* publié en 2005, le biographe de François Mitterrand et auteur de nombreuses enquêtes devenues des best-sellers n'a cessé d'accumuler les charges contre le maître de Kigali.

Il en a payé le prix fort, traîné dans la boue par des confrères reconvertis en procureurs, poursuivi par SOS Racisme avant d'être relaxé de l'infamante accusation de racisme anti-tutsi par la Cour de cassation. Malgré la cabale, orchestrée en sous-main par Kigali, Pierre Péan a poursuivi ses investigations et déniché les nombreux témoins, tous d'anciens du FPR, qui envers et contre tout désignent Paul Kagamé comme grand ordonnateur de l'assassinat de Habyarimana. *Marianne* verse au dossier le récit explosif et inédit de Jean-Marie Micombero, un ancien de l'état-major du FPR ayant assisté, selon ses dires, à la préparation de l'attentat contre le Falcon. Jamais un témoignage allant dans ce sens n'a été aussi complet, précis et documenté. L'homme a été entendu par le juge Trévidic. Et, contrairement à leurs espoirs, les avocats du FPR n'ont toujours pas obtenu un non-lieu pour leurs clients. Contrairement à ce que pensait Primo Levi, le chimiste juif revenu des camps de la mort, comprendre ce qui s'est passé n'est pas forcément justifier. Et cela prend du temps. ■ A.L.

DANS LA RÉGION DE NTARAMA, l'une des plus touchées par les massacres, à une trentaine de kilomètres de Kigali, un mémorial rassemble les ossements des victimes.

DE NOMBREUX ANCIENS DU FPR DÉSIGNENT PAUL KAGAMÉ COMME LE GRAND ORDONNATEUR DE L'ASSASSINAT DU PRÉSIDENT HABYARIMANA.